



Chers concitoyens,

Ce bulletin d'informations est le dernier de la mandature 2020-2026. Un point avait été fait en juillet 2019 sur les réalisations du mandat précédent. Au travers des pages de ce dernier bulletin, un bilan présente les principaux investissements de 2020 à 2024, les opérations en cours, l'état de la dette, les taux d'imposition.

Ce ne sont pas moins de 8 062 750 € qui ont été investis en 12 ans pour le développement de la commune, sur les 3 budgets : principal, eau potable, assainissement. La recherche d'un maximum de subventions (3 833 465 € - Etat, Région, Département, Agence de l'Eau, SEHV), la maîtrise des dépenses de fonctionnement et les recettes liées à plusieurs ventes de bois ont accru la capacité d'autofinancement de la commune et permis de limiter le recours à l'emprunt et l'augmentation des taux d'imposition.

Les équipes municipales élues en 2014 puis en 2020 ont travaillé assidûment, dans la continuité des gestions précédentes, pour le développement, l'attractivité de la commune, pour des services de qualité, pour le maintien des commerces et de l'artisanat, toujours dans l'intérêt général et au service de tous.

Au cours de ces 12 années, mes adjoints et moi-même nous sommes régulièrement réunis pour traiter tous les sujets relevant de notre compétence, sans exception.

Les commissions organisées au sein du conseil municipal, chacune dans son domaine, ont apporté leur contribution à l'élaboration des projets, au suivi des travaux, à la préparation des budgets....

Des réunions publiques ont été organisées chaque fois que de besoin et ont permis aux citoyens de s'exprimer, même si trop peu de personnes ont participé à ces échanges.

Les agents communaux travaillent avec sérieux, professionnalisme, mettant leurs compétences au service de tous, aussi, au nom de la commune, je les remercie chaleureusement pour leur dévouement.

Le conseil municipal ne peut dynamiser seul la commune et, dans ce domaine, ce sont bien les associations qui jouent un rôle essentiel, en facilitant le lien social, en organisant des manifestations permettant aux habitants du territoire de se retrouver pour des moments de convivialité, de partage et d'échanges.

Je profite de cet édito pour exprimer ma profonde gratitude et ma reconnaissance aux présidents des associations neddoises et à tous les bénévoles, pour leur disponibilité et leurs talents. Pendant ces 12 années, nous avons su, ensemble, nous retrouver pour animer la commune, nous avons toujours trouvé des solutions aux difficultés du moment. Pour tout cela, encore Merci à tous.

En mars 2026 auront lieu les prochaines élections municipales. A Nedde, comme dans toutes les communes de moins de 1 000 habitants, la loi du 22 mai 2025 impose un scrutin de liste respectant la parité hommes femmes. Il sera donc interdit de rayer ou ajouter un nom... C'est la fin du panachage.

En ce qui me concerne, ma décision est prise depuis longtemps : je ne serai pas candidate aux élections municipales de mars 2026. J'estime qu'après 31 ans au service de l'intérêt général, il est temps pour moi de quitter la vie publique. Je fais confiance à mes collègues élus pour que, le moment venu, se dégagent de potentielles candidatures.

Depuis 2014, j'exerce ma fonction de Maire, avec, me semble-t-il, un sens élevé du devoir et des responsabilités, toujours guidée par l'intérêt général. Même si mon franc-parler peut déplaire quelquefois, je m'investis avec passion, en espérant répondre à vos attentes, dans le respect et à l'écoute de tous. J'ai eu la même ligne de conduite à la communauté de communes des Portes de Vassivière, en tant que vice-présidente chargée des finances. Je défends avec acharnement les intérêts des petites communes dont la pérennité me semble fortement compromise en raison du transfert de trop de compétences vers les intercommunalités.

Le mandat n'étant pas terminé, le conseil municipal continue à travailler sans relâche.

Restant à votre disposition, je vous souhaite à tous une bonne lecture.

L'équipe municipale vous souhaite un agréable été.



Le Maire,
Monique LENOBLE

Juillet 2025

Réalisations 2020...2024

Budget principal : 1 083 927 € TTC investis dans les travaux et équipements divers :

- ♦ salle des associations (aménagement de la grange du parking) : 247 746 €
- ♦ atelier service technique (travaux ancien bâtiment Lascaud) : 92 019 €
- ♦ maison Couégnas (études et autres honoraires) : 72 945 €
- ♦ autres bâtiments (école, cantine, local centre de santé...) : 60 878 €
- ♦ camping (réhabilitation des réseaux électrique, éclairage et eau) : 210 913 €
- ♦ voirie (Claveyrolas, Les Versannes, route de Chantelèbre, rue de l'oseraie à Lauzat, Donzenat, Chalendeix et chemin de la Forge) : 143 246 €
- ♦ suppression du transformateur communal : 60 916 € (reste 11 938 € à payer en 2025)
- ♦ éclairage public (effacement des réseaux aux Versannes et aux Coteaux du Met) : 36 132 €
- ♦ aménagement du bourg (étude et diagnostics) : 28 609 €
- ♦ normalisation des adresses : 13 647 €
- ♦ forêt et aménagement forestier (piste et places de retournement à Guimont) : 39 530 €
- ♦ achat petit équipement, matériel et véhicule (camion plateau, sono extérieure, barrières de police et divers) : 53 626 €
- ♦ mobilier, équipement de bureau, licences (étagères archives, standard téléphonique, équipements informatique) : 22 880 €
- ♦ carte communale (solde de la dépense) : 840 €

Des subventions ont été accordées par l'État, le département et le SEHV à hauteur de 385 005 €, pour les investissements suivants : salle des associations, atelier service technique, diagnostic maison Couégnas, bâtiments communaux, voirie, éclairage public, normalisation des adresses.

La commune a récupéré la TVA à hauteur de 152 408 €.

Il est resté à la charge de la commune 546 514 €.

La commune n'a pas réalisé d'emprunt sur cette période. L'annuité de la dette est restée assez stable allant de 52 259 € en 2020 à 56 667 € en 2024.

A noter que les taux communaux des taxes locales n'ont pas augmenté depuis 2010 : taxe d'habitation 18.24 %, taxe sur le foncier non bâti 142.04 %. Le taux communal sur le foncier bâti était de 20.99 % jusqu'en 2020, il a été porté à 39.95 % en 2021 pour intégrer la part du département (18.96 %), sans augmentation de cet impôt pour les contribuables. Les recettes du département liées à cette taxe ont été transférées aux communes pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'augmentation du montant communal des taxes est lié à la revalorisation des bases fixée par les services fiscaux.

Budget de l'eau : 1 468 065 € TTC investis :

- ♦ interconnexions de réseaux (de Lauzat à Bouchefarol, de Lauzat à Neuvielle, de Plainartige à Chaud de Lachaud au Masfaucher) : 869 304 €
- ♦ station de neutralisation des sources de Lauzat : 527 833 €
- ♦ sectorisation, télégestion et optimisation du réseau : 70 928 €

Ces travaux ont été financés de la façon suivante :

- subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne et du département : 837 532 €
- récupération de TVA : 242 744 €
- emprunt : 100 000 €
- autofinancement : 287 789 €

Budget de l'assainissement : 220 975 € TTC investis : mise en séparatif des réseaux d'assainissement aux Coteaux du Met, financés par :

- subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne et du département : 128 965 €
- récupération de TVA : 52 704 €
- autofinancement : 39 306 €

Le budget communal 2025

DEPENSES de fonctionnement

charges à caractère général	990 571.64 €
charges de personnel	380 500.00 €
atténuation de produits	31 300.00 €
autres charges de gestion courante	101 470.00 €
charges financières	28 230.00 €
charges exceptionnelles	4 000.00 €
dotation aux provisions	3 000.00 €
amortissements	14 975.00 €
virement à la section d'investissement	78 500.00 €
TOTAL	1 632 546.64 €

RECETTES de fonctionnement

excédent 2024 reporté	652 768.64 €
produits des services et du domaine	235 100.00 €
impôts et taxes	391 610.00 €
dotations et participations	331 018.00 €
autres produits de gestion courante	22 000.00 €
produits financiers	50.00 €
TOTAL	1 632 546.64 €

DEPENSES d'investissement

réhabilitation de la maison Couégnas	1 038 264.65 €
aménagement paysager du bourg	725 258.11 €
travaux de voirie	275 000.00 €
camping travaux et aménagements	60 000.00 €
éclairage public dans le bourg	135 078.06 €
aménagement d'un WC public	29 000.00 €
effacement télécom dans le bourg	12 500.00 €
travaux pour suppression du transformateur communal	12 000.00 €
aménagement plate-forme pour éco-point	12 000.00 €
achat de matériels et équipements	15 000.00 €
construction d'un columbarium et de cavurnes	24 000.00 €
plantations dans la forêt communale	53 000.00 €
aqueduc ruisseau de Lavaud sur VC de Serrut	8 000.00 €
capital d'emprunts	51 700.00 €
remboursement cautionnements reçus	1 000.00 €
remboursement à la communauté de communes	300.00 €
versement solde budget eau à la communauté de communes	120 778.68 €
TOTAL	2 572 879.50 €

RECETTES d'investissement

excédent 2024 reporté	87 572.94 €
subventions d'investissement	1 320 246.65 €
fonds de compensation de la TVA	34 000.00 €
affectation du résultat cumulé	327 584.91 €
amortissements	14 975.00 €
emprunt long terme	400 000.00 €
emprunt court terme	150 000.00 €
produit des cessions d'immobilisations	160 000.00 €
virement de la section de fonctionnement	78 500.00 €
TOTAL	2 572 879.50 €



À la fin de l'exercice 2024, le budget communal bénéficiait d'un excédent cumulé de 980 353.55 € qui a été réparti comme suit :

- ❑ 327 584.91 € affectés à l'investissement
- ❑ 652 768.64 € reportés en fonctionnement

Les investissements en cours de réalisation sont financés par cet apport, par des subventions et par deux emprunts (un emprunt court terme de 150 000 € pour financer la TVA et un emprunt de 400 000 € sur 20 ans).

Le nouvel emprunt de 400 000 € fera passer l'annuité de 56 667 € en 2024 à 85 170 en 2026.

La vente de la boulangerie à M. et Mme Cros pour un montant de 160 000 € s'inscrit en recettes d'investissement et participe donc au financement des investissements.

L'important excédent de fonctionnement cumulé depuis plusieurs années, lié notamment aux ventes de bois et à la maîtrise des dépenses, devrait permettre de faire face au fonctionnement sans difficultés et aussi d'envisager de nouveaux projets dans les prochaines années.

Malheureusement la volonté du gouvernement de faire participer les collectivités au financement du déficit de l'Etat risque de priver les communes d'importantes subventions, les départements étant amenés à faire des coupes budgétaires.

Investissements en cours...

Réhabilitation de la maison Couégnas : la maison Couégnas abritera en rez-de-chaussée le centre de santé et une salle d'activités, aux étages deux logements en

duplex pouvant accueillir des familles avec enfants. Les travaux commencés début 2025 se poursuivront jusqu'en février 2026. Suite à l'appel public à concurrence, conformément au code des marchés publics, les travaux ont été attribués aux entreprises Gavanier ; MH construction ; Sapa ; Guyot ; Menuiserie Fermeture Varnier ; Guillaumie ; Eliez ; Scigliano ; Sols Boutic ; Guillet et Fils ; Avenir Electrique de Limoges et Solidec.

Le montant des marchés s'élève à 827 604.95 € HT auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre et autres frais annexes, pour un montant de 102 827.82 € HT.

Cette opération se monte à 930 432.77 € HT soit 1 116 519.32 € TTC.

Elle est financée par :

- Une subvention du Fonds Vert (Etat) : 533 051 €
- Une subvention du département : 121 895 € attendus, dont 76 500 € ont déjà été attribués.

La commune ne pouvant prétendre au remboursement de la TVA sur la création des logements, le remboursement de la TVA est donc estimé à 111 000 €.

La part de financement restant à la charge de la commune s'élève à 350 573.32 €.

Aménagement paysager du bourg : le plan de cet aménagement vous a été présenté dans le bulletin de décembre 2024. Suite à l'appel public à concurrence, conformément au code des marchés publics, les travaux ont été attribués aux entreprises NGE (voirie réseaux divers) ; SOTEC (maçonnerie) ; APL (espaces verts).

Le montant des marchés se monte à 571 571.14 € HT auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre et autres frais annexes, pour un montant de 47 775.85 € HT.

Cette opération s'élève à 619 346.99 € HT soit 743 216.39 € TTC.

Elle est financée par :

- Une subvention de l'Etat (DETR) : 125 742 €
- Une subvention du département : 300 000 €
- Une subvention de la région dans le cadre du contrat de parc avec le PNR : 5 335 €

Le remboursement de la TVA est estimé à 121 887 €.

La part de financement restant à la charge de la commune s'élève à 190 252.39 €.

Une demande de subvention a été déposée au titre du Fonds Vert. Elle est en cours d'instruction.



Pour compléter cet aménagement :

■ Le poteau télécom restant en face de l'entrée du parking va être supprimé. Cet effacement de réseau, réalisé par l'entreprise Ineo pour les travaux et par Orange pour la fourniture coûte 10 463.16 € HT (12 207.23 € TTC).

■ Il est envisagé de créer une plate-forme à l'entrée du camping pour accueillir l'ancien éco-point du parking.

Eclairage public : l'éclairage public situé dans le périmètre de l'aménagement paysager est en cours de rénovation. Dans un même temps, un éclairage est prévu au parc communal pour une meilleure sécurité lors des manifestations.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise Inéo sous maîtrise d'ouvrage du SEHV.

Cette opération se monte à 101 908.66 € HT soit 122 290.39 € TTC, compris les frais d'étude réalisée par le SEHV.

Le département subventionne à hauteur de 55 % du montant HT, soit 53 722 € attendus.

Le SEHV subventionne l'étude à hauteur de 1 462.70 €.

Le remboursement de TVA est estimé à 20 055 €.

La part de financement restant à la charge de la commune s'élève à 47 050.69 €.

Aménagement d'un WC public : l'aménagement d'un WC public est en cours dans le petit local qui jouxte la salle des associations. Cet équipement, bien utile lors des festivités, sera ouvert l'été en complément des toilettes publiques déjà existantes.

Cette opération, entièrement financée par la commune, se monte à 21 865 € HT, soit 23 238 € TTC.

Voirie : cette année, ce sont les programmes 2024 et 2025 qui ont été réalisés, le programme 2024 ayant dû être reporté pour des raisons indépendantes de la volonté de la commune. Ces travaux ont porté sur les voies suivantes :

- ✓ VC 28 et 28a aux Coteaux du Met : pour achever l'aménagement de ce secteur du bourg après la réfection des réseaux d'assainissement en 2022, l'effacement des réseaux électriques et télécom en 2024, la voirie et les trottoirs ont été entièrement remis à neuf.
- ✓ VC 4 de Lavaud : les fossés ont été curés et la chaussée revêtue.
- ✓ Impasse de la Charmaie : la réparation de la chaussée et le renforcement de la poutre de rive ont été nécessaires suite au déracinement d'arbres qui avaient arraché une partie de la route.

Cette opération se monte à 228 936.66 € HT soit 274 723.99 € TTC, compris les frais de mission d'assistance à maître d'ouvrage réalisée par l'ATEC87.

Le département subventionne ces travaux à hauteur de 55 % du montant HT, soit 125 915 € attendus. La subvention est attribuée par tranches financières : 53 350 € ont d'ores et déjà été attribués, 72 565 € restent à acter.

Le remboursement de TVA est estimé à 45 054 €.

La part de financement restant à la charge de la commune s'élève à 103 754.99 €.

Plantations dans la forêt communale : le programme annuel d'actions proposé par l'ONF, qui découle du plan de gestion de la forêt communale, prévoit un regarni de plantations et de nouvelles plantations dans les secteurs du Masfaucher, du Puy La Graule et de La Bachellerie.

L'opération est estimée à 44 110 € HT, sans subvention possible.

Le camping : le conseil municipal a toujours souhaité conserver le camping, bien que son exploitation soit déficitaire, pour son intérêt touristique et économique sur le territoire. C'est pourquoi, tous les réseaux ont été réhabilités en 2024. De plus, cette année, le chauffe-eau au gaz a été remplacé par deux chauffe-eau thermodynamiques par l'entreprise PCSC pour un montant de 7 780 € HT, soit 9 336 € TTC.

Devant les difficultés récurrentes à trouver du personnel pour la tenue de la régie, le conseil municipal a saisi l'opportunité de moderniser la gestion du camping en concluant un partenariat avec la société Camping Car Park, pour une durée de 10 ans.

Le but est d'accueillir davantage de campeurs et de favoriser ainsi la fréquentation des commerces, de l'artisanat local et des sites touristiques.

Le financement des équipements installés par Camping Car Park (portique d'entrée, aire de services pour camping cars), qui se monte à **60 851 € HT, soit 73 021.20 € TTC**, fait l'objet d'un contrat de vente différée et sera acquitté sur 5 ans par la commune.

La commune restant propriétaire du camping, elle continue à en assurer l'entretien et à payer les charges de fonctionnement. Camping Car Park reverse à la commune 2/3 des recettes, avec à minima une part fixe annuelle de 1 600 €.

Les travaux préparatoires à l'installation des équipements, réalisés par les entreprises NGE et l'électricien Romain Hubert, se montent à **30 097.06 € HT, soit 36 116.47 € TTC**.

Quels changements pour les campeurs ?

- ✓ Une visibilité accrue au travers du site Camping Car Park
- ✓ 40 emplacements dont 16 pour les camping cars
- ✓ Une ouverture à l'année pour les camping cars
- ✓ Une ouverture du 15 mai au 30 septembre pour tous les campeurs, le camping continuant bien évidemment à accueillir les caravanes et les tentes
- ✓ Une entrée automatisée et sécurisée (enregistrement et paiement via la borne connectée de Camping Car Park)
- ✓ Une aire de services pour les camping cars (vidange et approvisionnement en eau)
- ✓ Des tarifs simplifiés :
 - Toute l'année : forfait de 14 € par 24 heures (hors taxe de séjour)
 - Tarifs 5 h (utilisation de l'aire de services) : 6 €
 - Tarif campeurs à pied ou à vélo : 7 € par jour (hors taxe de séjour)



Informations sur les services intercommunaux ...

Le centre de santé : le centre de santé ne pratique plus le tiers payant intégral. Le ticket modérateur (la part mutuelle) est à la charge du patient qui s'en acquittera auprès du service de gestion comptable de Saint-Léonard-De-Noblat à réception d'un avis de sommes à payer. Charge au patient de se faire rembourser par sa mutuelle. Toutefois, les patients bénéficiant d'une complémentaire santé solidaire ou reconnus en affection longue durée n'ont aucun règlement à effectuer.

L'eau potable : de même que l'assainissement collectif avait été transféré à la communauté de communes le 1er janvier 2024, le service d'eau potable a été transféré le 1er janvier 2025, selon les mêmes modalités. Même si la communauté de communes est responsable de ces deux services, il n'en reste pas moins qu'elle a délégué par convention l'entretien des réseaux et ouvrages aux communes dans l'attente d'être en capacité d'organiser ces deux services en interne (personnel, atelier, véhicules, matériel...). La communauté de communes rembourse l'intégralité du coût de cet entretien aux communes. La communauté de communes vote les tarifs et perçoit les redevances. Elle décide et finance également les investissements nécessaires.

A noter : la communauté de communes gère le fichier des abonnés. En cas de besoin, vous pouvez joindre le service au 05 55 04 06 07- eaupotable@cc-portesdevassiviere.fr.

Tarifs eau potable	2024		2025	
	PART FIXE	Prix du m ³	PART FIXE	Prix du m ³
AUGNE	50.00 €	1.00 €	60.00 €	1.17 €
BEAUMONT DU LAC	74,00 €	0.98 €	76,00 €	1,15 €
BUJALEUF	50,00 €	1,16 €	60,00 €	1,27 €
CHEISSOUX	50.00 €	1.30 €	60.00 €	1.36 €
DOMPS	42.00 €	1.05 €	55,00 €	1.20 €
EYMOUTIERS	35.00 €	1.05 €	50,00 €	1,20 €
NEDDE	58.00 €	1,25 €	65,00 €	1,33 €
PEYRAT LE CHÂTEAU	50.00 €	1,30 €	60,00 €	1,36 €
REMPNAT	41.00 €	0.80 €	54.00 €	1.03 €
ST JULIEN LE PETIT	50.00 €	1.20 €	60,00 €	1,30 €
ST AMAND LE PETIT	68.00 €	0.90 €	72.00 €	1.10 €
STE ANNE ST PRIEST	40.00 €	1.30 €	53.00 €	1.36 €

France services : des permanences délocalisées seront organisées à compter de cet automne dans certaines communes. Ces permanences sont prévues à Nedde le 2ème mardi du mois de 9 h.30 à 12 h.00.

Les éco-points :

un container spécifique pour les cartons marrons a été installé à La Gane.

Quels cartons pouvez-vous déposer ?

Tous les petits cartons bruns tels que les cartons d'emballages de vos commandes en ligne, vidés de leur contenu (plastique, polystyrène ou autres matériaux non recyclables) et pliés pour un dépôt à plat.

Les cartons doivent être d'une taille inférieure à 50 x 50 cm.

Si nécessaire, n'hésitez pas à les découper pour respecter ces dimensions.

Pour les cartons volumineux de grande et très grande taille (électroménager, meuble...), la déchèterie reste le lieu pour leur dépôt.



L'école ...

À la rentrée prochaine l'école comptera 20 élèves de la grande section maternelle au CM2.

La commune, particulièrement attachée à son école, met tout en œuvre pour que celle-ci ait les moyens d'assurer un enseignement de qualité, pour qu'elle soit ouverte sur l'extérieur et participe à de nombreux projets à l'échelle du TER (Territoire Educatif Rural), voire au-delà.

Les tarifs des services proposés aux familles sont toujours fixés pour permettre à tous d'y accéder.

- * Cantine : 1.50 € le repas enfant
- * Petit déjeuner : gratuit
- * Garderie : 1.50 € le matin, 1.50 € le soir
- * Transport scolaire : prise en charge par la commune d'une partie des frais de transport appelés par la région.

La classe de découverte ...

L'école est partie en classe de découverte du 15 au 18 avril à Loches en Indre-et-Loire pour travailler sur le thème de la Renaissance. Nous étions accompagnés par les élèves de la classe de CP-CE1-CE2 de l'école de Peyrat-le-Château de Monsieur Lapouge. Ainsi le Territoire Educatif Rural prend tout son sens.

Nous avons commencé par nous mettre dans la peau d'un chevalier en tirant un carreau avec une arbalète et nous avons pu voir d'autres armes du Moyen Âge ainsi que des heaumes et des armures. Ensuite nous avons visité Loches, ville Royale du Moyen Âge.

Durant notre séjour, nous avons pu découvrir le château royal d'Amboise avec une guide. La visite du Clos Lucé nous a permis de découvrir la bâtisse de Léonard de Vinci ainsi que ses inventions. Nous avons même réalisé des biscuits du Roi lors d'un atelier culinaire : un délice.

Nous avons également découvert le château de Chenonceau grâce à une croisière sur le Cher. La visite du château nous a ensuite permis d'apprécier l'architecture de la Renaissance mais aussi les magnifiques compositions florales.

Le séjour s'est terminé par la visite du château de Chambord : ses dimensions nous ont impressionnés et, avant de partir, nous avons eu une grande surprise : assister à un spectacle historique équestre. C'était grandiose !

Nous sommes rentrés avec pleins de magnifiques souvenirs en tête !



L'Opéra des Champs...

Le projet «Opéra des champs» est un spectacle musical créé, chanté et dansé sur une composition de Julien Joubert et interprété par tous les élèves du Territoire Educatif Rural du secteur d'Eymoutiers.

Les chants ont été appris tout au long de l'année grâce à Audrey Pierre, intervenante musicale sur le TER.

Cependant, pour les élèves des écoles de Bujaleuf, d'Eymoutiers maternelle et élémentaire, de Nedde et de Peyrat le Château, «Opéra des Champs» aura été bien plus que cela.

Cette année scolaire aura été une année de rencontres avec des artistes (les musiciens du Conservatoire

Intercommunal de Musique et de Danse (CIMD) de Feytiat, Nicolas de Multifa 7, danseur de Hip-Hop, Teresa et Karine, danseuses contemporaines et Marion, artiste circassienne) qui les auront accompagnés dans ce beau projet de création d'un spectacle musical.

«Opéra des Champs» aura aussi été, pour nos élèves, une année de découverte d'instruments de musique avec Audrey et les professeurs du CIMD, d'un orchestre symphonique à l'Opéra de Limoges, ainsi que d'un spectacle de danse à la Maison des Arts et de la Danse à Limoges.

Enfin «Opéra des champs» aura permis aux 320 enfants de la petite section de maternelle au CM2 des 5 écoles du TER d'Eymoutiers de coopérer et créer des liens à travers la création de deux spectacles musicaux.

Au-delà de l'école, cette année aura aussi été marquée par la coopération avec nos différents partenaires qui ont permis de mener à bien cet immense projet : la communauté de communes des Portes de Vassivière, les communes du TER, la DRAC, l'Inspection académique, l'équipe de l'inspection de Limoges 6, l'Opéra de Limoges, la bibliothèque des Portes de Vassivière.

Tous les élèves du TER ont fait preuve de créativité, d'écoute, d'attention, de persévérance, d'enthousiasme et d'investissement tout au long de l'année.



FETE DE NEDDE

SAMEDI 02 AOUT 2025

35ème COURSE DES DEUX PONTS

À partir de 16h courses enfants 800 m et 1600 m
À partir de 17h course pédestre à allure libre ouverte à tous
Engagements à la mairie



20H - REPAS CHAMPÊTRE ANIMATION MUSICALE
avec « Evènement chic et évènement studio »



Cie Souterra Bragè

DIMANCHE 03 AOUT

9H - CONCOURS DE PÊCHE

Inscriptions à 8h30 à la Mairie

Fête
foraine

A partir de 15H30 - SPECTACLE DE RUE
avec la Cie ELIXIR « Les animaux Fantastiques »

17H30 - DÉFILÉ DE CHARS FLEURIS

21H - RETRAITE AUX FLAMBEAUX

22H - FEU D'ARTIFICE



LUNDI 04 AOUT

9H - CONCOURS DE PÉTANQUE EN DOUBLETES

Inscriptions au parc communal

22H - DÉFILÉ DE CHARS FLEURIS ILLUMINÉS



Et aussi ...
4 octobre : randonnée VTT et pédestre
25 octobre : loto de l'amicale des sapeurs
pompiers



58
Tour du Limousin
Périgord
Nouvelle-Aquitaine du 19 au 22 août 2025

MARDI 19 AOÛT 87
MERCREDI 20 AOÛT 24
JEUDI 21 AOÛT 19
VENDREDI 22 AOÛT 87

Et aussi ...
19 août : Tour du Limousin
Caravane publicitaire à 12h20
Passage de la course à 13h40
23/24 août : fête de l'agriculture



Organisé par les Rencontres Musicales de Nedde

Rencontres Trad'à...

NEDDE⁽⁸⁷⁾
Salle des fêtes

4 Octobre
2025

Stage de danses du Sud-Ouest
Stage de musique d'ensemble
Spectacle poèmes de Marcelle Delpastre dits
en musique par M.L. Fraysse

Bal Trad'



Duo Desthiange
Seli



Duo des Cîmes



www.rencontresnedde.org 06 80 87 04 24/06 73 07 02 31